Nous devons examiner attentivement ce que cela voudrait dire pour les familles. L'honorable représentante de Vancouver-Est (Mme Mitchell) en a déjà parlé. Le manque d'espace cause de graves problèmes dans la société canadienne. De jeunes familles doivent partager leur logement avec d'autres ce qui cause d'autres problèmes d'ordre pratique. Plusieurs excellentes études ont examiné les conséquences psychologiques de

ce manque d'espace sur le travail d'un enfant à l'école et même sur les aptitudes d'un homme ou d'une femme à bien faire son travail. Ce problème influe de plusieurs façons étranges et indirectes sur l'ensemble de l'économie.

La situation du marché du logement a des répercussions sur le bâtiment, car les logements ne sont pas mis sur le marché. La proposition du député d'Edmonton-Ouest limiterait l'offre encore davantage. Les effets secondaires sont même encore plus profonds et ont un effet cumulatif néfaste sur le secteur de revenu le plus important de notre économie. C'est une chose que le budget du 28 octobre a totalement omise. J'ai remarqué que c'est également une chose dont les députés à ma droite et en face n'aiment pas beaucoup parler. Il s'agit de l'industrie forestière qui représente environ 50 p. 100 de l'économie de la Colombie-Britannique. Je le répète, c'est le secteur de revenu le plus important de l'économie canadienne et, cette année, on s'attend à ce que ses exportations atteignent 20 milliards de dollars.

Le député de Vancouver-Est a soulevé une question importante, non seulement en ce qui concerne l'amendement, mais aussi les problèmes qui se posent dans le secteur du logement. Elle a dit qu'environ 300,000 propriétaires de maisons allaient être obligés de renouveler leur hypothèque cette année et qu'environ 32,000 d'entre eux allaient devoir consacrer plus de 30 p. 100 de leur revenu au logement. En tant que député, et c'est surtout vrai pour ceux de l'autre côté qui siègent aux réunions du cabinet et ailleurs, c'est une chose qu'il ne faut pas oublier. Les députés d'en face ont peut-être presque fini de payer leurs maisons, mais qu'ils n'oublient pas que la plupart des Canadiens considèrent leur revenu absolument faramineux. Comme l'ont fait remarquer un certain nombre de députés aujourd'hui, le revenu des Canadiens moyens dépasse légèrement \$300 par semaine. Nous parlons ici de problèmes de logement très sérieux, des conséquences de la hausse continuelle du taux d'intérêt et des hypothèques. Alors que la crise du logement s'aggrave à cause de la rareté des maisons, de la hausse des hypothèques et de l'augmentation de l'accompte à payer, d'un côté nous voyons les députés conservateurs proposer une limitation plus sévère et plus restrictive des capitaux que les banques déversent sur le marché et de l'autre, nous entendons le ministre chargé du logement parler de restrictions budgétaires sans fin. L'effet cumulatif de ces deux propositions se rapporte tout à fait au débat d'aujourd'hui et je pense qu'il nécessite un examen approfondi.

Je voudrais dire quelque chose au sujet des logements pour les autochtones dans le Nord-ouest de la Colombie-Britannique, une question que bien des députés passent souvent sous silence, pour un certain nombre de raisons. Je vous cite très très brièvement un extrait d'une étude sociale du Nord-ouest de la Colombie-Britannique effectuée il y a quelques années.

Banques-Loi

Elle signale un des domaines les plus délaissés, non seulement en ce qui concerne les fonds hypothécaires . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. J'ai bien peur de me prendre à mon propre piège et je commets peut-être une grave erreur en rappelant le député à l'ordre. Depuis plus d'une heure, la Chambre étudie l'article 176. (2) de la loi sur les banques et la motion nº 27. La règle de la pertinence a été signalée à mon attention plusieurs fois, parfois à mi-voix, parfois au moyen de messages et ainsi de suite. Et vous savez tous les difficultés que la question de la pertinence pose à la Présidence, car le cerveau humain est capable d'établir un rapport entre deux idées, quelles qu'elles soient. Si c'est là ce que la Chambre appelle s'en tenir au sujet, la présidence n'a d'autre solution que de s'y tenir aussi. La présidence a pour fonction de veiller surtout à ce que les interventions ne soient pas des digressions et dans ces circonstances, si le député tient à parler du logement chez les autochtones-et il a le droit de le faire parce qu'il est possible d'établir un lien entre ce sujet et l'amendement que nous étudions et surtout des liens à caractère économique-mais il serait utile qu'il le démontre de temps à autre. Cela faciliterait beaucoup les choses à la présidence. Je dis cela pour tous les députés parce que si cette règle s'applique à un député en particulier, elle s'applique à tous. La présidence doit prendre la même décision chaque fois sans tenir compte de la nature du débat.

• (1520)

M. Rae: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'aimerais que Votre Honneur explique sa décision. N'avons-nous pas le droit de parler du logement dans le cadre du débat sur un amendement qui porte directement sur la partie du marché qui sera accordée aux banques et à d'autres institutions financières? Et au sujet des hypothèques, ne pouvons-nous pas parler des taux hypothécaires alors que nous étudions un amendement qui peut avoir des répercussions directes sur ces taux? Ne pouvons-nous pas parler de la politique que pratique le gouvernement à l'égard du logement et des taux d'intérêt alors que cet amendement concerne directement les taux hypothécaires? Je vous saurais gré, monsieur l'Orateur, de m'expliciter votre décision.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): En principe, la présidence ne devrait pas être impliquée dans le débat. C'est pourquoi, j'ai précisé au début de mon intervention que j'allais tomber dans un traquenard que je m'étais moi-même tendu.

Je vais essayer de faire le tour de la question aussi rapidement et aussi équitablement que possible. Tout d'abord, il me semble évident que tous ceux qui exercent les fonctions de président doivent se demander ce qu'est la règle de la pertinence et qu'ils doivent ensuite appliquer les mêmes poids et les mêmes mesures à tous les députés. Deuxièmement, je ne pense pas qu'on puisse arguer du fait que la Chambre étudie une motion pour fonder la règle de la pertinence. A mon avis on ne saurait le faire. Je ne pense pas qu'on puisse l'accepter. Enfin, je sais bien qu'il est tout à fait possible, notamment dans le domaine économique—et je l'ai fait remarquer au député de Skeena (M. Fulton)—de relier beaucoup de sujets à cette question. Je ne pense pas que la présidence puisse rendre en chaque occasion et sur toutes les questions une décision au sujet de la pertinence.